

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B43DGS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite aux élections du 15 mars 2026, il y a lieu de redéfinir la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts.

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B43DGS-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

Celle-ci est créée, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres et se réunit obligatoirement lors de tout transfert de charges.

Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Il rappelle que la loi fixe les principes essentiels suivants :

- la commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;
- chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant ;
- enfin, le Conseil Communautaire détermine, à la majorité des deux tiers, la composition de la CLECT (répartition des sièges, nombre de titulaires et suppléants éventuels...).

Les modalités de désignation des membres de la CLECT sont libres, par élection ou par nomination.

Il propose donc que cette commission soit formée d'un représentant titulaire désigné par Fumel Vallée du Lot et d'un représentant suppléant par commune désigné par chaque conseil municipal.

Vu la délibération n°2017A-32A-AG en date du 12 janvier 2017, relative à l'approbation du Règlement Intérieur de la CLECT de Fumel Vallée du Lot ;

Il propose de nommer pour la Commune de Penne d'Agenais Monsieur BLOT Michel, pour la Commune de Frespech Madame Nathalie LAURENT et pour les 25 autres communes membres les Maires.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) – Désigne comme suit les délégués communautaires appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Commune	Nom	Prénom
Anthé	CORIOU	Floriane
Auradou	LAGRÈZE	Georges
Blanquefort-sur-Briolance	SEMIROT	Marie-Hélène
Bourlens	MALBEC	Sébastien
Cazideroque	ARONDEL	Jean-Pierre
Condezaygues	LAPORTE	Christian
Courbiac	LE CORRE	José
Cuzorn	CAYSSILLÉ	Didier
Dausse	BORIE	Sébastien
Frespech	LAURENT	Nathalie
Fumel	COSTES	Jean-Louis
Lacapelle-Biron	LAFON	Joël

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B43DGS-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

Masquières	BOUQUET	Thierry
Massels	PICCOLI	Jacques
Massoulès	AMBROISE	Philippe
Monsempron-Libos	BROUILLET	Jean-Jacques
Montayral	SÉGALA	Jean-François
Penne d'Agenais	BLOT	Michel
Saint-Front-sur-Lémance	COSTES	Marie
Saint-Georges	LAPOUGE	Maurice
Saint-Sylvestre-sur-Lot	PINSOLLES	Sophie
Saint-Vite	BORIE	Daniel
Sauveterre-la-Lémance	CAPO-VIGIER	Emmanuelle
Thézac	MUCHA	Jean-Luc
Tournon d'Agenais	BALSAC	Didier
Trémons	REGOURD	Vanessa
Trentels	PAILLAS	Lionel

2°) – Demande aux conseils municipaux des communes membres de désigner leurs représentants suppléants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, à raison d'un par commune ;

3°) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026
